

● (1640)

Je tiens à dire aux députés, très sérieusement, que nous sommes prêts à étudier avec beaucoup de soin et de sérieux tout ce qu'on pourra proposer. Je n'ai pas le pouvoir ni l'intention de dire pour le moment quelle sera notre réaction avant de voir les termes exacts de la proposition. Par contre, je n'hésite pas à garantir que, quels que soient les amendements présentés, le gouvernement les étudiera avec la plus grande patience et la plus grande ouverture d'esprit.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Étant donné que quatre ministres ont maintenant précisé que cette disposition ne s'appliquera qu'en cas d'impasse, le gouvernement envisagera-t-il de présenter son propre amendement de façon à inclure dans la résolution ce que quatre ministres ont déclaré à la Chambre?

M. Roberts: Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, nous avons présenté ce qui nous a semblé, à la réflexion, le mécanisme le plus approprié. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions essayer d'améliorer ce que nous considérons déjà comme le mieux que nous puissions faire.

M. Dick: Vous vous êtes tous trompés.

M. Roberts: Si nous nous sommes trompés et que ce ne soit pas là le mécanisme le plus approprié, je demande instamment à la Chambre de permettre que la proposition soit renvoyée au comité pour que nous puissions voir quel meilleur mécanisme il peut nous offrir. S'il nous en offre un meilleur, nous l'accepterons.

M. Neil: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre accepterait de répondre à une autre question.

M. Roberts: Oui, monsieur l'Orateur, mais je préférerais que ce soit la dernière.

M. Neil: Je veux seulement savoir ceci. Au début de son discours, le ministre a souscrit au principe d'un référendum. Je présume qu'il exprimait l'opinion de son parti en parlant ainsi. Je me demande s'il serait d'accord personnellement sur la tenue d'un référendum pour connaître la volonté des Canadiens vis-à-vis de la peine capitale, et dans le cas contraire, pourquoi pas.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je ne pense pas que cette question soit recevable au cours de ce débat.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre d'avoir eu l'amabilité de nous signaler qu'il avait un problème et qu'il devait partir. Je le comprends très bien. Je vous promets d'être aussi gentil en son absence que je le serais s'il était là.

J'ai écouté le discours du ministre avec beaucoup d'intérêt. J'ai écouté avec encore plus d'intérêt la question directe qui lui a été posée en sa qualité de ministre de la Couronne, le

La constitution

quatrième à être intervenu au sujet de l'impasse que comporte la modification prévue à l'article 42. C'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a posé cette question. Elle appelait une réponse directe, mais celle-ci fut équivoque. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) était présent, mais il n'a pas pris la parole pour éclairer la situation. Alors que cette chance lui était offerte, le gouvernement a agi contrairement à tous mes espoirs: il a confirmé les dispositions prévues à l'article 42, confirmé les inquiétudes exprimées par le chef de l'opposition (M. Clark) et transigé en disant que nous pourrions proposer un amendement au comité.

Tous ceux qui sont ici depuis un certain temps savent que les députés n'ont pas le droit de proposer au comité un amendement à la mesure à l'étude. Nous pouvons en parler, le recommander, mais tant que la mesure ne revient pas à la Chambre des communes sous forme de résolution ou, comme l'a indiqué le chef de l'opposition, d'une adresse à Sa Majesté la reine, les députés n'ont pas le droit de proposer d'amendement. J'ai l'intention de revenir sur cette question plus tard, mais elle est si intimement liée aux droits du Parlement que j'ai cru bon d'en parler tout de suite.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre en 1972, je pensais que nous étudierions un certain nombre de choses. Je n'ai pas suffisamment anticipé pour penser que nous aurions la chance de participer à un débat sur une question aussi fondamentale que la constitution de notre pays. Il va sans dire que c'est un débat important. Il traite de la question fondamentale de la Confédération qui, jusqu'ici, se traitait entre les gouvernements fédéral et provinciaux mais non entre le premier ministre fédéral (M. Trudeau) et ses homologues provinciaux.

Notre histoire n'est qu'une longue série de négociations fédérales-provinciales, certaines heureuses, d'autres pas. Tout reposait sur le principe de la consultation. MM. St-Laurent, Pearson, Diefenbaker, et Laurier avant eux, avaient exprimé le désir qu'elles reposent sur celui du consensus. C'est la première fois dans nos 113 années d'existence que nous renonçons à rechercher le consensus. Voilà pourquoi il est doublement important que tous les députés puissent exposer leur point de vue sur la question.

Certes, la discussion est importante, mais j'avoue être fort déçu par l'ambiance dans laquelle elle se déroule, non pas ici à la Chambre des communes, car nous avons souvent des divergences d'opinion. Je suis désolé et fort attristé par le drame qu'a provoqué cette discussion, par le fait que cinq premiers ministres provinciaux, auxquels viendront peut-être se joindre deux autres, menacent de s'adresser aux tribunaux. Qu'ils gagnent ou perdent leur cause n'a aucune importance. Cela est sans rapport avec la question. Ce sont des choses élémentaires qui devraient ne préoccuper que les étudiants en droit et non pas les députés.